

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BELLEGARDIEN

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHÔNE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@ccpb01.fr

Délibération n°24-DC011

Conseil Communautaire du 7 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars, le Conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle des fêtes de Confort, sous l'autorité de Monsieur Patrick PERREARD, Président.

Présents :

CHAMPFROMIER : Jacques VIALON - Gilles FAVRE

CHANAY : Elisabeth JEAMBENOIT – JOUHAUD Lucie

CONFORT : Daniel BRIQUE - Raphaël CASTIGLIA

INJOUX-GENISSIAT : Joël PRUDHOMME - Denis MOSSAZ - Sophie SELLIER

MONTANGES : Christophe MARQUET

PLAGNE : Philippe DINOCHÉAU

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Gilles THOMASSET - Pierre CHARPY

SURJOUX - LHOPITAL : Frédéric MALFAIT

VALSERHÔNE : Patrick PERREARD - Régis PETIT - Catherine BRUN - Isabelle DE OLIVEIRA - Serge RONZON - Jean-Pierre FILLION - Benjamin VIBERT - Marie-Françoise GONNET - Annick DUCROZET - Sebahat BULUT - Christiane RIGUTTO - Anthony GENNARO – BERGERET Marielle

VILLES : Guy SUSINI

Absents : Jean-Marc BEAUQUIS - Antoine MUNOZ - Florian MOINE - Mourad BELLAMMOU

Pouvoirs :

INJOUX-GENISSIAT : Patricia VERDET à Sophie SELLIER

VALSERHÔNE : Christophe MAYET à Régis PETIT - Sandra LAURENT-SEGUI à Annick DUCROZET – Françoise DUCRET à Patrick PERREARD - Sacha KOSANOVIC à Isabelle DE OLIVEIRA

Votants : 33

Présents : 28

Date de la convocation : 1^{er} MARS 2024

Secrétaire de séance : Sophie SELLIER

Nature de l'acte : 4. Fonction publique – 4.1. Personnels titulaires et stagiaires de la fonction publique territoriale

Objet : Création d'emploi suite à des avancements de grade

Madame la Vice-Présidente déléguée, Isabelle DE OLIVEIRA, indique que, pour tenir compte des avancements de grade et des grades des personnes recrutées, il convient de modifier les emplois suivants :

- Suite à la réussite d'un examen professionnel et dans le cadre de la promotion interne, il est proposé de transformer, pour le poste de responsable du service comptable, le grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe en grade de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe.
- Suite à un avancement de grade par ancienneté, il est proposé de transformer, pour le poste de gardien de déchèterie, le grade d'adjoint technique territorial en grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.
- Suite à la réussite d'un examen professionnel, il est proposé de transformer, pour le poste de responsable Ressources humaines – affaires juridiques, le grade d'attaché territorial en grade d'attaché principal.

Elle invite en conséquence les conseillers communautaires à bien vouloir se prononcer.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente déléguée,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 313-1, et L. 522-23 et suivants,

VU la délibération n°21-DC069 du Conseil communautaire, en date du 27 mai 2021, définissant les lignes directrices de gestion,

VU la délibération n°21-DC072 du Conseil communautaire, en date du 27 mai 2021, fixant les ratios promus / promouvables ;

CONSIDERANT le taux de promotion des avancements de grade fixé à 50% pour les catégories B et A, et à 80% pour les catégories C,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

- **De CREER**, à compter du 11 mars 2024, un emploi permanent de responsable du service comptable à temps complet, catégorie B, au grade de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe et **DE SUPPRIMER**, à la même date, l'emploi permanent de responsable du service comptable à temps complet, catégorie C, au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe.
- **De CREER**, à compter du 11 mars 2024, un emploi permanent d'agent chargé du gardiennage et entretien des déchetteries, à temps complet, catégorie C, au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe et **de SUPPRIMER**, à la même date, un emploi permanent d'agent chargé du gardiennage et entretien des déchetteries, à temps complet, catégorie C, au grade d'adjoint technique territorial.

Accusé de réception en préfecture
001-24010891-20240307-24-DC011-DE
Date de transmission : 13/03/2024
Date de réception préfecture : 13/03/2024

- De **CREER**, à compter du 11 mars 2024, un emploi permanent de responsable ressources humaines et affaires juridiques, à temps complet, catégorie A, au grade d'attaché principal et **DE SUPPRIMER**, à la même date, un emploi permanent de responsable ressources humaines et affaires juridiques, à temps complet, catégorie A, au grade d'attaché territorial.
- De **PRECISER** que les crédits suffisants sont prévus aux budget général et budget déchets ménagers pour l'exercice 2024.
- De **CHARGER** le Président ou la Vice-Présidente déléguée de prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Président de la Communauté de communes du Pays Bellegardien certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La secrétaire,
Sophie SELLIER



Le Président,
Patrick PERREARD





Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20240307-24-DC011-DE
Date de télétransmission : 13/03/2024
Date de réception préfecture : 13/03/2024